

COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 9 DECEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;
- Urbanisme : D.I.A ;
- Décisions Modificatives Budgétaires;
- Effacement de dettes ;
- Réhabilitation Ancienne Mairie : demandes de subventions :
 - choix de l'architecte,
 - demandes de subventions ;
- Contrôle du raccordement au réseau Assainissement Collectif
- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Bernaud, Guénais, Braud,

MM. Venancy, Gaudinière, Baudet, de Boissésou, Girault, Picard

Absentes : Mme Barras (pouvoir à Mme Guénais), Mme Germain .

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 9 décembre 2019, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire et en présence de M. Denis Baldès, Président de la C.C.B. Mme le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers et donne la parole à M. Baldès.

-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

M. Baldès présente le P.L.U.I., voté en Conseil Communautaire, avec 30 voix pour, sur 36 votes. Plassac a la chance d'avoir un P.L.U., approuvé le 13 juin 2016, alors que d'autres communes sont encore en carte communale .

M. Baldès demande si le Conseil Municipal a des questions .

M. Gaudinière livre son analyse et revient sur les grands points revendiqués par la loi Grenelle 2 (étalement urbain, mixité sociale, préservation des surfaces agricoles, artificialisation des sols,) impacts climatiques, écologiques, environnementaux, économiques, agricoles, sociaux ...

Il pense que les communes vont être dépossédées de leur document d'Urbanisme et de leurs pouvoirs. Quant au SCOT de la Haute Gironde, il faut tenir compte de la complexité des communes, des charges financières et juridiques qu'elles vont supporter pour l'élaboration de ce P.L.U.I .

M. Baldès rappelle que le SCOT sera normalement approuvé fin février /début mars 2020, pour une durée de 20 ans, et révisable tous les 6 ans. Les P.L.U. communaux auront 3 ans pour se mettre en conformité avec le SCOT.

Les documents resteront en vigueur jusqu'à l'approbation du P.L.U.I....(aux environs de 2026).

Le P.L.U.I. aura une durée de vie de 15 ans, révisable lui aussi. Il sera à la charge communautaire et ne sera donc pas impacté sur les dotations versées actuellement par la C.C.B. Les communes n'y participeront pas .

Quant aux coûts, le document du SCOT s'élève à 370 000€ (35 communes des 2 Communautés de communes), celui du P.L.U.I. reviendra à 250 000€ pour 20 communes de la C.C.B. S'il n'y a pas de SCOT, il n'y aura pas de P.L.U.I.

M. Baudet pense que le P.L.U.I. générera des frais plus importants pour la fiscalité locale et les communes en supporteront tôt ou tard les conséquences financières; si ce ne sont pas les communes, ce seront leurs habitants, ajoute M. de Boissésou.

M. Baldès informe qu'il faudra recruter un technicien, avoir recours au S.I.G (Système Informatique Géographique) pour avoir accès à tous les documents d'urbanisme numérisés de toutes les communes avec les différents réseaux ; et tout passera par satellites. Le coût (assez élevé) sera mutualisé entre les 20 communes

Des conférences des Maires seront mises en place, avec au moins 2 personnes/commune (Maire et Adjoint à l'Urbanisme).

Les A.D.S (Autorisations du Droit au Sol) resteront de la maîtrise du Maire .

Le P.L.U.I est un projet de territoire intercommunal pour le bien de tous, pris en charge par la C.C.B, pour protéger les paysages, la qualité de vie, la biodiversité, et « offrir une mutualisation des savoirs et une mutualisation générale »(M. Girault).

M.Baudet pense n'avoir eu que des informations partielles (Assainissement et GEMAPI), déplore que les communes perdent leurs compétences au profit de la C.C.B , pense au permis de louer qui arrive.)..

Mme Goutte et M. Gaudinière ne sont pas d'accord et rappellent que des réponses ont été apportées lors de réunions de Conseil Municipal. La question de l'assainissement est reprise par M.Gaudinière ; M. Baldès fait savoir que les Délégués Communautaires représentent la Communauté des Communes et non leur commune..

Plassac a voté pour ses habitants au sujet de l'Assainissement.

Deux Communautés de communes se partagent les Pôle urbain(C.C.B) et industriel(C.C.E).mais il manque encore à la C.C.B , la chimie, les laboratoires pharmaceutiques et les métiers autres que ceux de l'électro nucléaire, pour que la C.C.B obtienne un Campus Universitaire d'Excellence, en se rapprochant des Entreprises,un Campus Universitaire existant déjà au Lycée Professionnel.

La présentation du P.LU.I terminée, M. Baldès quitte la séance à 21 heures et Mme Goutte demande son avis au Conseil sur le P.L.U.I .

Après délibération, le Conseil se prononce **pour l'approbation de l'élaboration du P.L.U.I, à la majorité (7 voix pour, 1voix contre :M. Gaudinière, 3 abstentions :Mmes Barras(pouvoir), Guénais et M.de Boissésou).**

Avant de reprendre l'ordre du jour, Madame le Maire annonce que le compte-rendu du Conseil de novembre dernier, ne sera pas signé, car des erreurs ont été relevées dans le chiffrage de l'Architecte et reproduites par la Secrétaire de séance, indépendamment de sa volonté, dans le paragraphe concernant les Ateliers du Mascaret

M.Gaudinière s'étonne de ne pas avoir vu l'additif qu'il avait demandé concernant le Domaine-Urbanisme.

Mme Braud lui répond l'avoir fait involontairement.A la suite de plusieurs remaniements de son compte-rendu, ce paragraphe a été effacé. Elle prie M. Gaudinière de bien vouloir l'en excuser ;ce paragraphe sera rétabli lors du prochain compte-rendu.

-Urbanisme : D.I.A :

Il s'agit de 4 Déclarations d'Intention d'Aliéner :

15 Rue de la Mandraude ; 19 Côte du Paradis ; 49 Route de l'Estuaire ; 70 Route de l'Estuaire .

Ces biens ne présentant pas d'intérêt pour la commune, le Conseil après délibération , vote **pour la renonciation de chacun de ces biens à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).**

- Décisions modificatives budgétaires :

Elles concernent les charges du personnel, suite à l'arrêt maladie d'un Agent;il faudrait attribuer 6 200€ (Dépenses imprévues, chapitre 022) et les supprimer du chapitre 012.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).

- Effacement des dettes :

Pour la première fois, la Cantine présente énormément d'impayés(534, 65€) . Cela concerne plusieurs enfants d'une même famille et sur plusieurs années.Il est impossible de faire une retenue sur salaire, car pas de salaire et on ne peut pas non plus supprimer les allocations de la CAF. M. le Percepteur, n'ayant pas d'autre solution, demande au Conseil d'effacer la dette.

Délibération adoptée à l'unanimité(11 voix pour, dont un pouvoir) pour l'effacement de cette dette.

-Réhabilitation Ancienne Mairie :choix de l'architecte :

Après la réunion du Précédent Conseil, une rencontre a eu lieu, entre des représentants du

Département, du Pays (depuis le 1er décembre, c'est le Fonds Leader), de Gironde Ressources, de la CAF, d'un technicien de la C.C.B, de l'architecte et de certains élus. L'architecte, missionné pour l'élaboration des plans, n'était pas mandaté pour déposer un permis de construire. Mme le Maire demande au Conseil s'il est favorable à ce que l'architecte dépose un permis de construire ou s'il faut engager quelqu'un d'autre comme Maître d'Oeuvre ? Le surplus inhérent à ce dépôt est de 1 800€.

M. Baudet pense qu'au vu de la présentation de l'architecte concernant la réhabilitation de l'Ancienne Mairie, il y aurait une multitude de possibilités. M. Girault précise que dans un premier temps, on dépose un permis de construire, quitte à y apporter des modifications (permis modificatif). Le temps presse, car la date limite pour ce dépôt est fixée au 31/12/2019, pour pouvoir essayer d'obtenir une subvention auprès du Fonds Leader Européen.

Mme Bernaud souhaite prendre en compte les avis de toutes les Associations, existantes et à venir, lors d'une réunion avec les Associations, au sujet du partage des salles. M. De Boissésou pense judicieux de présenter un dépôt de Permis de Construire.

Délibération approuvée à la majorité (9 voix pour, dont un pouvoir et 2 abstentions : Mme Bernaud et M. Gaudinière).

Concernant les demandes de subventions, le Conseil se prononce à la majorité pour une demande de subvention au FEADER (Fonds Européen) et une autre demande au Département (avec 10 voix pour, dont un pouvoir et 1 abstention: M. Gaudinière.)

- Contrôle de raccordement au réseau d'Assainissement Collectif :

Le S.I.E.A.P.A demande de rendre obligatoire le contrôle de l'Assainissement Collectif, pour la conformité de l'installation, lorsqu'il y a des ventes immobilières. Les personnes doivent se raccorder dans les 2 ans suivant leur achat. Le notaire doit signaler à l'acquéreur si la maison n'est pas raccordée. La commune déclenche le contrôle de conformité de raccordement auprès du S.I.E.A.P.A qui le reçoit ensuite. M. Gaudinière donne lecture du message envoyé par le S.I.E.A.P.A.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).

- Questions diverses :

Mme Goutte donne lecture d'une lettre de 5 pages, avec accusé de réception, d'une administrée au sujet des compteurs Linky, demandant qu'un arrêté municipal soit pris pour le déploiement de ces compteurs. Ce n'est pas du ressort de la Mairie.

Un musicien demande l'autorisation de faire des répétitions de musique, à titre privé, dans l'Ancienne Mairie. Ce serait plutôt possible dans le local Interassociatif; par référence à la Délibération prise le 25 février 2019, le tarif de location aux particuliers, serait de 50€/par occupation, à suivre...

M. de Boissésou demande quand la borne cassée de la Place de l'Eglise va être réparée ? Réponse : cette réparation se fera en même temps que les travaux de la Place. Des administrés s'interrogent sur le fait de voir les volets de la Mairie fermés ; de ce fait, ils ne savent pas si la Mairie est ouverte ou fermée. Réponse déjà énoncée : pour la protection des ordinateurs .

M. Girault pose la question de l'éclairage public, éteint totalement, ou partiellement la nuit ? Mme Goutte propose de faire faire, à ce sujet, un référendum par la prochaine équipe municipale. De nombreux poteaux du réseau Orange bougent en fonction du vent, lors de tempêtes; certains sont couchés sur les bas-côtés des routes.

Et la fibre optique ? Elle passe, mais ne s'arrête pas ; il faut payer pour s'y raccorder.

Chemin de Plate-Rue : un arbre est tombé et une haie s'est affaissée dans le chemin; le propriétaire va être contacté.

Rue Boyer : une habitation avec une cave subit des infiltrations ... Viennent-elles des eaux pluviales ? Les trottoirs sont défoncés ; 40 cm de trottoirs sont à refaire. M. De Boissésou pense que ce n'est pas de la responsabilité de la commune, puisque chez les particuliers, ce n'est pas elle qui canalise les eaux pluviales .

A Montuzet, un fossé est bouché ; le trop plein de l'assainissement se déverse dans le fossé et c'est un gros souci. Mme Bernaud dit que le fossé est toujours rempli, car elle pense le busage incomplet.

Le devis fait état de 4 630€.

Deux administrés souhaiteraient la création d'un « bateau » devant leur trottoir, Route de l'Estuaire pour permettre l'accès à leur garage. Cette sortie de véhicule sur la Départementale 669, risquant de causer des accidents, cette demande est rejetée.

Ecole : sorties scolaires pas assez nombreuses aux dires de certains parents ; pourtant la Mairie a payé 950€ de frais de transports en autocars : différentes sorties, sans compter les transports pour les séances de piscine qui vont avoir lieu au cours du prochain trimestre.

Lors de la dernière grève, un enseignant était gréviste et a avisé les parents ; il n'y a pas eu de service de restauration, les enfants, personnels enseignant et municipal ont apporté leur pique-nique, pris en commun dans la salle de motricité.

Les parents et les enseignants souhaitent planter des arbres dans l'espace enherbé, derrière les classes ; le choix se porte sur deux érables planes qui feront de l'ombre...mais qui va les financer ?

Mme Braud propose qu'ils soient pris en charge par la coopérative scolaire ou l'Association créée par les parents d'élèves, la Mairie ne pouvant supporter cet achat, mais elle mettra à disposition les deux Agents municipaux pour les travaux de plantation.

Mme Braud a été invitée à la Cérémonie républicaine (Maire ou Adjoint revêtu de l'écharpe tricolore) de remise des Diplômes du Brevet des Collèges 2019, au Collège Vauban. Huit élèves, originaires de Plassac ont reçu leur diplôme.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22 heures 20 .

La Secrétaire de séance,
M-C Braud.